

A transmettre au Directeur de l'école de votre enfant (ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES) pour le **30 avril 2010**

ELEVE

- Nom et prénom de l'élève : _____ Date de naissance : _____
- Nom du ou des responsables légaux : _____
- Adresse* : _____

*en cas de divorce indiquer l'adresse du parent chez lequel l'enfant a sa résidence habituelle (joindre la copie du jugement de divorce)

- Tél : _____ (obligatoire)
- École fréquentée : _____
- Langue(s) vivante(s) étrangère(s) et régionale(s) étudiée(s) à l'école élémentaire :

Ville

Nom du collège

- Collège de secteur(*) : _____

www-ordina13.com (coin des familles- sectorisation)

DEMANDE

Vœu N°1

Vœu N°2

- Collège(s) demandé(s) _____

en dérogation :

En cas d'acceptation de votre demande de dérogation, vous vous engagez à inscrire votre enfant dans les huit jours suivant la notification. En cas de refus de dérogation vous devez inscrire votre enfant dans le collège de secteur.

Sans inscription dans les délais, la place réservée à votre enfant sera déclarée disponible pour un autre élève. Votre enfant sera affecté dans le collège le plus proche de votre domicile sur place vacante.

- Motif(s) de la demande : cocher la ou les case(s) correspondante(s)
 - 1 Élève souffrant d'un handicap : **joindre copie de l'attestation de la CDA (commission des droits et de l'autonomie) et sous pli cacheté un certificat médical établi par le médecin scolaire.**
 - 2 Cas médical : élève qui nécessite une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé, attestée par le médecin scolaire : **joindre sous pli cacheté un certificat médical du médecin scolaire.**
 - 3 Élève susceptible d'être boursier (barème en annexe) – joindre copie de l'avis d'imposition sur les revenus 2008.
 - 4 Élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier : **voir au verso**
 - 5 Frère ou sœur fréquentant toujours le collège demandé, à la rentrée 2010 : **joindre le(s) certificat(s) de scolarité du(des) enfant(s) concerné(s) de 2009.**
 - 6 Domicile en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité : **joindre un justificatif de domicile et un plan en marquant d'une croix :**
 - l'endroit où est situé votre domicile
 - l'endroit où est situé le collège demandé
 - l'endroit où est situé votre collège de secteur
 - 7 Autre : si votre demande ne correspond à aucun des motifs ci-dessus, cocher cette case (vous pouvez joindre un courrier et des pièces justificatives).

L'Inspecteur d'Académie vous notifiera par courrier à partir du 28 juin 2010, la décision arrêtée qui ne pourra être communiquée par téléphone.

A l'issue de la procédure de traitement des demandes de dérogation, si des places se libèrent (inscription non effectuée, déménagement, inscription dans un collège privé...), **les demandes non satisfaites feront l'objet d'un nouvel examen automatique, fondé sur le ou les motifs initialement invoqués.**

En cas de dérogation accordée, la famille en sera informée au plus tard mi-juillet.

A _____

Le _____

Signature du ou des représentants
légaux de l'élève :

Agrafer à cette demande :

- la ou les pièce(s) justificative(s) – tout document qui vous paraîtrait utile.

Toute demande sans justificatif recevable sera automatiquement re-qualifiée au motif 7.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être traité.

Article 34 de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent auprès des services de l'inspection académique des Bouches-du-Rhône.

Bourses de collège en vigueur année 2009-2010 – pour information

La grille de barème pour le calcul des bourses de collège pour l'année 2009-2010 étant à ce jour la seule disponible, celle-ci sera utilisée pour traiter les demandes de dérogation de secteur. Elle ne peut être en aucun cas retenue pour le calcul du droit à bourse pour l'année scolaire 2010-2011. Seule la future grille prévue pour la rentrée prochaine pourra être utilisée.

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	Plafond des revenus annuels 2008		
	taux 1	taux 2	taux 3
(a)	(b)	(b)	(b)
1 enfant	13133	7099	2505
2 enfants	16164	8737	3083
3 enfants	19195	10375	3661
4 enfants	22226	12013	4239
5 enfants	25257	13651	4817
par enfant supplémentaire	+ 3031	+ 1638	+ 578

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires, scolarisés (moins de 25 ans) figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2008.

(b) : plafond des ressources applicables pour l'attribution des bourses de collège en 2009-2010 à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année 2008.

Exemple :

Une famille de 2 enfants dont le revenu fiscal de référence pour l'année 2008 ne dépasse pas 3083€ percevra une bourse au taux 3.

Elèves souhaitant suivre un parcours scolaire particulier

L'entrée en classe de 6^{ème} :

- à horaires aménagés musique ou danse
- pôle sportif de haut niveau
- sections internationales

fait l'objet de procédures particulières. Pour les connaître, vous devez vous adresser aux établissements concernés par ces sections.

La section sportive n'est pas un motif de dérogation mais une activité proposée aux élèves de secteur.

Les demandes de dérogation motivées par des parcours scolaires particuliers sont :

- choix de la langue vivante ou section bi-langue non enseignée dans l'établissement de secteur
à préciser :
- choix de la langue régionale non enseignée dans l'établissement de secteur
à préciser :

Les places sont réservées en priorité aux élèves de secteur et aux élèves ayant suivi ces enseignements à l'école primaire.

* **Pour vérifier votre collège de secteur, vous devez vous rendre sur le site du Conseil général : www.ordina13.com (coin familles puis sectorisation).**

Si vous avez formulé 2 vœux de dérogation le deuxième vœu sera recevable uniquement pour les motifs suivants :

- Handicap, Boursier, Parcours et Autres

Pour les autres motifs une seule demande sera étudiée :

- **Cas médical, Fratrie et Proximité**